

BLASPHEME : UN DROIT OU UN CRIME ?

Date de mise en ligne : août 2016

Religion, communauté ou idéologie politique ? Mais, au fait, quelle est la cible du blasphème ? Échanger sur le blasphème et la tolérance.

- **Thème** : religions
- **Niveau** : B2
- **Public** : adultes
- **Durée indicative** : 2h30

EXTRAITS UTILISÉS

1. **0'00 → 1'18** : présentation du thème de l'émission et définition du terme *blasphème*
2. **1'19 → 2'58** : description de plusieurs cas de blasphème au Pakistan
3. **2'59 → 5'21** : le délit de blasphème en France et au Pakistan

PARCOURS PÉDAGOGIQUE

Étape 1 – Se préparer à regarder l'émission	2
• Définir le blasphème (activité 1)	2
Étape 2 – Identifier le sujet de l'émission	2
• Comprendre des lois et des définitions (activité 2)	2
• Repérer des cas de délit de blasphème (activité 3)	2
• Décrire et commenter des images (activité 4)	2
Étape 3 – Comprendre la problématique de l'émission	3
• Comprendre le délit de blasphème (activité 5)	3
• Comparer des images (activité 6)	4
• Analyser le traitement du sujet (activité 7)	4
Étape 4 – Approfondir la problématique de l'émission	5
• Échanger sur le blasphème et la tolérance (activité 8)	5

OBJECTIFS COMMUNICATIFS / PRAGMATIQUES

- Définir le terme *blasphème*.
- Comprendre un magazine de géopolitique dans le détail.
- Échanger sur les thématiques de l'émission.

OBJECTIF LINGUISTIQUE

- Revoir et enrichir le lexique lié à la religion.

OBJECTIF (INTER)CULTUREL

- Échanger sur la perception des représentations religieuses.

ÉDUCATION AUX MÉDIAS

- Analyser le message véhiculé par le support visuel et musical.
- Analyser le traitement du sujet.

ÉTAPE 1 – SE PRÉPARER À REGARDER L'ÉMISSION

→ Définir le blasphème (activité 1)

Expression écrite, interaction orale – individuel, groupe classe – 10 min (support : fiche apprenant)

Donnez votre propre définition du blasphème.

Mettre en commun les différentes propositions. Les écrire au tableau.

Inviter les apprenants à choisir une définition finale à partir de celles proposées.

Pistes de correction / Corrigés :

- Le blasphème est le fait d'insulter une religion.
- Le blasphème est l'irrespect des croyances d'autrui.
- Le blasphème, c'est avoir des paroles injurieuses à propos d'une religion. Etc.

ÉTAPE 2 – IDENTIFIER LE SUJET DE L'ÉMISSION

→ Comprendre des lois et des définitions (activité 2)

Compréhension orale – individuel – 15 min (supports : fiche apprenant et vidéo)

Diffuser le début de l'émission jusqu'à 1'18.

Réalisez l'activité 2 : relevez les informations demandées.

Rediffuser le même passage pour que les apprenants complètent leurs notes puis faire comparer les réponses.

Corriger ensemble. Écrire les réponses au tableau. S'assurer que le lexique est bien compris, en particulier les mots clés utilisés tels que « délit, réprimé, calomnier, outrage, etc. »

Pistes de correction / Corrigés :

1. Condamnation encourue en cas de blasphème (deux cas mentionnés) : en France, le délit de blasphème n'existe pas. Il n'est donc pas réprimé par la loi. En revanche, au Pakistan, qui est une République islamique, le blasphème est un crime punissable de la peine de mort.
2. Origine et définition du terme *blasphème* : le terme blasphème vient du latin *blasphémia* lui-même emprunté au grec qui signifie « parler mal de quelqu'un, injurier ou calomnier, et causer du tort ». Au 16^e siècle, il est défini comme « toute parole de reproche ou irrespect prononcé contre Dieu ». Aujourd'hui, le dictionnaire Larousse retient que le blasphème « est la parole ou le discours qui outrage la divinité, la religion ou ce qui est considéré comme respectable ou sacré ».

→ Repérer des cas de délit de blasphème (activité 3)

Compréhension orale – individuel – 15 min (supports : fiche apprenant et vidéo)

Diffuser la suite de l'émission de 1'19 à 2'58.

Faites l'activité 3 : rapportez les trois cas présentés par Xavier Colin.

Faire comparer les réponses. Rediffuser le même passage.

Corriger ensemble. Écrire les réponses au tableau.

Pistes de correction / Corrigés :

Asia Bibi	Cette jeune Pakistanaise chrétienne, mère de 5 enfants, a été condamnée à mort et placée depuis 6 ans dans un isolement total. Elle est accusée d'avoir insulté le prophète, accusée en fait par des gens de son village avec lesquels elle s'était disputée.
Rimsha Masih	Cette jeune chrétienne de 14 ans est accusée d'avoir brûlé des pages du Coran. Malmenée par la foule, elle n'a eu la vie sauve qu'après avoir été protégée par la police.
Un couple	On cite aussi la fin tragique d'un jeune couple ayant soi-disant profané le Coran. Le couple a été brûlé vif en novembre 2014.

→ Décrire et commenter des images (activité 4)

Expression orale, éducation aux médias – binômes – 20 min (supports : fiche apprenant et vidéo)

Diffuser le début de l'émission jusqu'à 2'58.

Faites l'activité 4 : que représentent les images défilant derrière le présentateur ? Quels sentiments vous inspirent-elles ?

Passer dans le groupe en tant que personne-ressource.
Mettre en commun. Noter les mots-clés au tableau.

Pistes de correction / Corrigés :

Description des images :

- On voit des jeunes avec une banderole sur laquelle il est écrit « Touche pas à mon prophète », ils tiennent également des drapeaux vert, blanc, rouge, noir. On n'arrive pas à voir précisément de quel pays il s'agit, mais ces couleurs correspondent à des drapeaux de pays du Moyen-Orient : ici, le religieux semble étroitement lié à la nationalité, peut-être même au sentiment nationaliste.
- Il y a des images d'une église détruite : est-elle à l'abandon ou a-t-elle été saccagée ?
- On voit aussi une peinture populaire qui représente Jésus et qui rappelle celui des icônes où les deux doigts tendus font allusion au jugement dernier.
- Puis, il y a des symboles chrétien (la croix) et musulman (le croissant) et des personnes avec une banderole dont le slogan dit qu'insulter n'est pas la liberté (insult is not freedom).
- On voit aussi l'arrestation de Rimsha Masih. Elle se cache le visage.
- Il y a une photo d'une femme en train de se recueillir devant un Bouddha brûlé. On comprend que le lieu sacré a été saccagé.
- Il y a également l'image d'un des saints de la place Saint-Pierre à Rome qui tient une énorme croix. La prise de vue en plongée sur la foule est impressionnante. Cela donne un effet dramatique : on sent le poids de la religion sur le peuple. Le peuple semble minuscule et écrasé par le saint. Etc.

Description des sentiments :

- Toutes ces images me paraissent sombres, inquiétantes. Elles m'évoquent des sentiments tels que la colère, l'intolérance, la violence, l'emprise du religieux sur le peuple, etc.
- Oui, mais j'y vois aussi un autre aspect : le fait que la liberté des uns peut heurter les valeurs des autres. J'évoquerais ainsi un sentiment d'incompréhension.
- Moi, ce qui me frappe, c'est qu'on voit aussi des personnes prier même sur des autels délabrés. Pour moi, cela évoque l'espoir. La religion est au-dessus de la violence.
- Personnellement, je suis étonné par le choix de ces images. Pour moi, la religion évoque avant tout un sentiment de paix, de sérénité mais cela n'apparaît pas ici. Cependant, je reconnais que le réalisateur de l'émission a cherché à montrer une vision pluraliste. Plusieurs grandes religions sont évoquées et elles sont toutes concernées par le même type de faits.

ÉTAPE 3 – COMPRENDRE LA PROBLÉMATIQUE DE L'ÉMISSION

→ **Comprendre le délit de blasphème (activité 5)**

Compréhension orale – individuel – 20 min (supports : fiche apprenant et vidéo)

Diffuser deux fois le reportage de 2'59 à 5'21.

Réalisez l'activité 5 : répondez aux questions.

Faire comparer les réponses.

Corriger ensemble. Écrire les réponses au tableau.

Pistes de correction / Corrigés :

1. Le 11 janvier 2015, la place de la République est devenue le symbole d'une résistance française aux attaques terroristes.
2. En 1881, la France renonce explicitement à toute possibilité de condamnation du blasphème quel qu'il soit. On ne peut poursuivre ni un propos ni un discours portant atteinte à un dogme religieux ou politique (principe du pluralisme).
3. En France un texte de 1972 pénalise l'incitation à la haine d'un groupe de personne en raison de son appartenance à une religion déterminée.
4. En 1976, la Cour européenne des droits de l'homme précise que « la liberté d'expression vaut aussi pour les idées qui heurtent, qui choquent ou inquiètent l'État ou une fraction quelconque de la population. »
5. Au Pakistan, le moindre signe suspect de possible blasphème engendre des manifestations réunissant des dizaines de milliers de fidèles.
6. Selon Mustafa Akyol, ce que l'on présente comme un blasphème est en fait une attaque non pas contre Dieu ou ses prophètes, mais plutôt une atteinte à toute une communauté. En blasphémant, on porte donc atteinte au sentiment nationaliste plus qu'au sentiment religieux.

7. De nombreux experts spécifient que jamais le Coran n'a prévu de punition terrestre ni pour le blasphème ni pour l'apostasie.

→ **Comparer des images (activité 6)**

Éducation aux médias, interaction orale – trinômes – 20 min (supports : fiche apprenant et vidéo)

Diffuser le reportage (2'59-5'21).

Faites l'activité 6 : concentrez-vous sur le support visuel et la musique de fond. Prêtez attention aux lieux et aux actions des personnes filmées.

Inviter les différents groupes à partager leurs commentaires.

Rediffuser le même passage. Laisser le temps aux groupes de peaufiner leurs réponses.

Corriger ensemble. Écrire les propositions au tableau.

Pistes de correction / Corrigés :

La France	Le Pakistan
<ul style="list-style-type: none"> - On voit des images de la place de la République à Paris avec la statue de Marianne, des bâtiments nationaux français (le Palais du Luxembourg qui abrite le Sénat, la mairie de Paris et l'Assemblée nationale), la Tour Eiffel, beaucoup de drapeaux français et le bâtiment de la Cour européenne des droits de l'Homme. - La statue de Marianne est filmée en contre-plongée, cela donne de la force aux valeurs qu'elle incarne (Liberté, Égalité, Fraternité). C'est une icône de la liberté et de la démocratie. - Tous ces lieux représentent la Loi et donc les valeurs françaises. - Sur la place de la République, les personnes filmées sont joyeuses. Elles applaudissent, sifflent, chantent ensemble. - La musique est enjouée et harmonieuse. Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - On voit plusieurs lieux de culte (des mosquées). - Les hommes sont en train de prier. - On ressent la ferveur religieuse. - On voit le Coran. Il semble omniprésent. - Les personnes manifestent, elles sont en colère. Elles agitent des poings menaçant, elles crient. - Le message sur la banderole soutient les auteurs des attentats de Charlie Hebdo (si tu es Charlie Hebdo, alors je suis Kouachi). - On ne voit aucune femme. - Au début, la musique est douce, elle a des tonalités turques voire arabiques. Puis, elle s'accélère, devient plus dissonante : on a l'impression que deux musiques sont superposées. Etc.

→ **Analyser le traitement du sujet (activité 7)**

Éducation aux médias, interaction orale – trinômes – 20 min (supports : fiche apprenant, vidéo et transcription)

Rediffuser les deuxième et troisième extraits de l'émission (1'19 à 5'21) et distribuer la transcription aux apprenants.

Réalisez l'activité 7 : grâce aux informations recueillies dans les activités 3, 4, 5 et 6, quelles conclusions pouvez-vous tirer du traitement du thème du blasphème dans l'émission ? Prenez en considération le choix et le traitement des informations fournies (lexique, tournures de phrase) et les images sélectionnées pour les illustrer.

Passer dans la classe en tant que personne-ressource.

Mettre en commun les réflexions des apprenants.

Pistes de correction / Corrigés :

- La manière dont sont présentés les cas pakistanais est intéressante. Le présentateur dit « cette jeune femme », « cette jeune chrétienne ». La répétition d'un adjectif démonstratif et qualificatif amplifie l'émotion, la subjectivité. Il insiste sur la jeunesse des victimes faisant implicitement ressortir leur naïveté, leur innocence.

- Xavier Colin précise à de nombreuses reprises que la culpabilité des personnes n'a pas été prouvée, les nombreuses constructions passives permettent de souligner leur statut de victimes : «Asia Bibi, mère de 5 enfants, pakistanaise chrétienne, condamnée à mort, placée depuis 6 ans dans un isolement total / Rimsha Masih, accusée d'avoir brûlé des pages du Coran / couple qui a été brûlé vif en novembre 2014 ».

- Il exprime tacitement qu'elles ont été accusées à tort (elle est accusée d'avoir insulté le prophète, accusée en fait par des gens de son village avec lesquels elle s'était disputée / un jeune couple ayant soi-disant profané le Coran).

- Par ailleurs, dans le cas du couple, le peuple a fait justice lui-même et Rimsha Masih aurait probablement connu le même sort si la police ne l'avait pas protégée.

- La manière dont le présentateur résume les trois cas accentue l'aspect irrationnel des accusations. Il se limite aux faits et les faits ne prouvent rien et mettent en avant leur horreur (isolement total, fin tragique, brûlé vif). Ainsi, l'émotionnel prend le dessus sur la loi. Implicitement, on comprend que la loi anti-blasphème permet une « chasse aux sorcières » et sert de prétexte à régler des querelles villageoises. Bref, le présentateur fait ressortir l'instrumentalisation du religieux.
- Dans le troisième extrait, le choix des images reflète le fait qu'en France le blasphème est d'ordre juridique, qu'il est régi par des lois, alors qu'au Pakistan, il est lié à la religion et au sentiment nationaliste. Si on attaque les croyances religieuses, on attaque l'identité même de la personne.

ÉTAPE 4 – APPROFONDIR LA PROBLÉMATIQUE DE L'ÉMISSION

→ Échanger sur le blasphème et la tolérance (activité 8)

Interaction orale – groupes – 30 min (support : fiche apprenant)

S'assurer de la bonne compréhension des questions.

Faire travailler les apprenants en petits groupes.

Si les apprenants ne connaissent pas la réponse à la question 2, montrer cette carte répertoriant, entre autres, les condamnations en cas de délit blasphématoire :

<http://geographica.net/2015/03/petite-geographie-du-blaspheme/>

Faites l'activité 8 : échangez sur ces différents points.

Passer dans le groupe pour apporter une aide ponctuelle. Relever les erreurs pour une correction différée.

Mettre en commun.

Pistes de correction / Corrigés :

1. Je jure rarement. Cela m'arrive si je casse quelque chose, mais je ne suis pas quelqu'un qui insulte les gens au volant par exemple. Je ne prononce jamais de paroles blasphématoires.

- Dans mon pays, il est assez courant de mentionner le nom de Dieu quand on s'énerve. Je ne pense pas que les gens ont conscience de blasphémer, en tout cas, ce n'est pas considéré comme un délit blasphématoire.

- Dans mon pays, vous n'entendez pas les gens blasphémer. C'est très mal vu. Etc.

2. Oui, mais je ne connais pas de cas d'inculpation.

- Non, mais les gens ne blasphèment pas vraiment. Etc.

3. Je n'en avais jamais entendu parler, mais je suis choqué de la cruauté des peines infligées : isolement total depuis 6 ans, qui survit à de telles pratiques ? En Occident, je crois que la durée maximum de l'isolement pour des raisons disciplinaires est limitée à 30 jours.

- La colère de la foule m'angoisse, cela me rappelle la fin du roman de Patrick Süskind *Le parfum* où un groupe dévore le protagoniste. La synergie de groupe peut normaliser les actes les plus inhumains. Etc.

- Je suis le cas d'Asia Bibi depuis quelques années et j'admire Anne-Isabelle Tollet qui a pris sa défense et médiatisé son cas en lui consacrant un livre *La mort n'est pas une solution*. Le groupe de pop anglaise *Ooberfuse* lui a même dédié une chanson. Etc.

4. Je ne suis guère surprise, je vis en Europe donc je m'informe par le biais de médias qui couvrent principalement les événements concernant cette partie du monde. Je ne pense pas que les attentats de Paris aient fait la une des journaux pakistanais pendant 3 semaines.

- Je pense que c'est un peu plus subtil. Les quotidiens ont besoin d'événements sensationnels, ils s'en nourrissent, l'émotionnel est vital et vendeur. Et puis, tout le monde connaît Paris. Etc.

5. Je ne suis pas d'accord, je ne pense pas qu'il s'agisse d'âmes faibles comme le souligne Voltaire. Le nord du Pakistan est la base arrière des Talibans. Par contre, je suis d'accord que c'est un moyen de faire régner la terreur et d'insuffler la peur. Cela me rappelle le film *Timbuktu* qui dénonce les dérives de l'obscurantisme religieux.

- Je m'interroge : qu'est-ce qu'une âme faible ? Pour moi, une âme faible est une personne qui est incapable d'analyser, qui est crédule et peu apte à réfléchir par elle-même. En ce sens, je crois que Voltaire a raison, ceux qui condamnent le blasphème s'en servent pour asseoir leur pouvoir et condamner les esprits affranchis.

- Je ne connais pas le *Traité sur la tolérance* de Voltaire. Mais a priori, j'apprécie qu'il se soit engagé pour défendre cette valeur qui me tient à cœur. Pour moi, la tolérance c'est d'abord accepter l'autre tel qu'il est, accepter qu'il agisse de manière différente. Pourquoi est-ce si difficile à mettre en pratique ? Etc.

6. Après avoir écouté le début de l'émission, je me rends compte que c'est par la religion qu'on fait pression sur la population pakistanaise. Dans ce cas-là, la religion n'est plus amour et tolérance, mais terreur et châtement. Certains politiciens utilisent le religieux pour asseoir leur propre pouvoir.

- Je ne partage pas le point de vue du présentateur, pour moi, blasphémer ne touche qu'à l'aspect religieux. Si tu n'es pas croyant, rien n'est pour toi blasphématoire.

- Je suis d'accord. Celui qui blasphème, c'est toujours l'autre ; ses propos sont jugés par rapport à un système de représentations qui n'est partagé que par des personnes ayant les mêmes valeurs que le dénonciateur. Celles-ci sont cependant arbitrairement posées comme universelles. L'accusation de blasphème devient alors un argument facile contribuant à stigmatiser l'autre, à refuser la différence culturelle ou la pluralité religieuse. Etc.

7. Pour moi, la liberté d'expression, c'est être tolérant sans accepter l'intolérable. Ce n'est pas parce qu'on vit dans une démocratie qu'on peut dire tout et n'importe quoi. La preuve en est que la France a cadré la liberté d'expression légiférant en 1972.

- L'affaire de Charlie Hebdo est délicate : doit-on se taire parce que nos opinions offusquent l'autre ? D'un côté, pourquoi ridiculiser des croyances religieuses même si elles nous semblent archaïques ? De l'autre, ne risquons-nous pas d'aboutir à une société édulcorée si nous ménageons trop autrui ? Je ne suis pas participant des idées radicales, mais ce sont de bons baromètres de l'étendue de la démocratie. Etc.